

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 04 avril 2022 à 19h00

Le Conseil municipal dûment convoqué le 24 mars 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire sous la présidence de M. Georges DEVIGE, Maire.

Étaient présents : M. DEVIGE Georges, Maire, Mmes : CHAPT Sabine, CHIRON Esther, MARTIN Alexandra, ZIELINSKI Laetitia, MM : BONNET Matthias, BROGNIART Francis, LANDIER Sébastien, PINARD Laurent, PRUNIER Stéphane, SUTRE Sébastien.

1-

Absents : BARDOU Julien, BOUILLER Dylan

Excusé : BERNARD José (procuration à CHIRON Esther)

Invité : DANÉY Jean-Yves, Conseiller aux décideurs locaux

Secrétaire : PINARD Laurent

Le compte rendu du Conseil Municipal du 10 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

2- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de la réforme de la Fiscalité Directe Locale, les collectivités n'ont plus le pouvoir de voter leur taux de Taxe d'habitation (TH) depuis 2020.

De plus, à compter de 2021, les communes cessent de percevoir le produit de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (THRP).

En effet, le produit résultant des cotisations acquittées par les contribuables encore redevables est perçu par l'Etat.

En conséquence de cette suppression, les communes se voient ainsi transférer la part Départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) perçue sur leur territoire en compensation de la perte du produit de la THRP.

Aussi le taux de référence de la Taxe Foncière sur le bâti sera donc :

Taux communal TFB, soit 14.88% + Taux départemental TFB 2020, soit 22.89%

Aussi, après avoir présenté les propositions budgétaires pour l'année 2022, en dépenses et en recettes, Monsieur le Maire propose de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 de la façon suivante :

Taxe foncière (bâti) 37.77%

Taxe foncière (non bâti) 28.82%

Le conseil municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité les taux mentionnés ci-dessus

3- Approbation du Budget Primitif 2022 - Commune

Dépenses et Recettes de Fonctionnement : 908 723.97 €

Dépenses et Recettes d'investissement : 1 097 911.60 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le Budget Primitif -Commune 2022

4- Approbation du Budget Primitif 2022 – Lotissement Le Renclos

Dépenses de Fonctionnement : 319 524.50 €

Recettes de Fonctionnement : 383 589.69 €

Dépenses et recettes d'investissement : 319 524.50 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif - Lotissement Le Renclos 2022

5- Approbation du Budget Primitif 2022 – Multiple Rural

Dépenses et Recettes de Fonctionnement : 25 713.30 €

Dépenses et Recettes d'investissement : 1 100.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le Budget Primitif – Multiple Rural 2022

Les Budgets seront à votre disposition en Mairie pour consultation à compter du 30 Avril 2022.

6- Travaux en régie salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil il a été décidé d'effectuer des travaux en régie à la salle des fêtes (peinture des soubassements de murs intérieurs, de la cimaise et des poutres extérieures)

Monsieur le Maire propose de changer le plancher flottant sur l'estrade et précise que ces travaux peuvent être effectués par les agents techniques

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

décide de faire effectuer par nos agents techniques les travaux en régie de pose du plancher flottant sur l'estrade de la salle des fêtes.

définit la liste des matériaux qui seront utilisés par les agents techniques dans le cadre de cette opération telle que suit :

- baguettes d'angles
- sol stratifié

✓ **Commission bâtiments :**

Monsieur PRUNIER fait le point sur les éléments évoqués lors de la réunion du 30 mars 2022 concernant le projet de réhabilitation de la grange en logement. Après accord du conseil municipal, il est convenu qu'une note reprenant l'ensemble des réflexions du conseil sera transmise à Madame Anne-Luz THEBAUD, architecte afin qu'elle se base sur les souhaits du conseil pour présenter une nouvelle esquisse.

✓ **Commission Voirie :**

La société AXIONE a déployé la fibre Route de Jarnac, la semaine prochaine cela devrait être également le cas pour la Route du Goulet.

Questions diverses

- Les nouvelles guirlandes de Noël ont été commandées ainsi qu'un cordon lumineux rose qui sera mis sur la façade de la mairie pour l'opération « Octobre Rose »
- Les conseillers qui le désirent pourront participer au choix des emplacements des agrées pour le parcours de santé (sur le terrain entre le Lotissement Le Renclos et le cimetière).

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h45.